

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 20 juillet 2015**CP2015\_07\_39  
id. 1917

*L'an deux mille quinze le vingt juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**FONDS DÉPARTEMENTAL DE PROMOTION**

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et du 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

**BENEFICIAIRES :**

- personnes morales de droit public,

- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

## **CRITERES D'ATTRIBUTION :**

A l'initiative du Conseil Départemental :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée auprès du Conseil Départemental ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, le Comité du Fonds Départemental de Promotion s'est réuni le 11 juin 2015 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

### **Manifestations promotionnelles diverses**

#### **1 – Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne: organisation des vitrines de Noël 2015 – TOU00870**

Pour la 11ème année consécutive, la Fédération Départementale des

Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne a décidé de renouveler l'opération "vitrines de Noël" à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015.

Cette manifestation a pour objectifs :

- de dynamiser le commerce indépendant traditionnel du Tarn-et-Garonne,
- de fédérer les 15 associations de commerçants et artisans du département par le biais d'une animation commerciale commune,
- d'augmenter la fréquentation de nos centres-villes et villages.

Chaque année, dans le cadre de cette opération, chaque association de commerçants met en place l'animation commerciale qu'elle souhaite dans sa ville et la Fédération met en jeu des lots départementaux dont un gros lot.

La Fédération a pour rôle de coordonner et réaliser des outils de communication pour cette opération départementale et d'offrir des lots à gagner par un tirage au niveau départemental.

Cette animation laisse la liberté à chaque association de choisir ses cadeaux tout en lui permettant de bénéficier d'un support de communication exceptionnel sur le département.

### **Coût de l'opération**

Le coût prévisionnel de cette opération, pour l'année 2015, s'élève à **17 000 €** décomposés comme suit :

- Affiches, flyers	3 000 €
- Campagne médias	3 000 €
- Lots à gagner	6 000 €
- Remise des lots	900 €
- Frais divers	600 €
- Temps agents CCI	3 500 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>17 000 €</b>

### **Plan de financement**

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	2 400 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie	2 000 €

- <b>Subvention du Conseil Départemental</b>	<b>3 100 €</b>
- Associations	5 000 €
- Autres	1 000 €
- CCI (prise en charge temps agents)	3 500 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>17 000 €</b>

La Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **3 100 €** pour l'organisation des vitrines de Noël 2015.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne une aide départementale d'un montant de **3 100 €**.

## **2 – Association "Vis ta Lomagne" : organisation du 14ème marché de Noël 2015 - TOU00907**

L'Association Intercommunale "Vis ta Lomagne" organise chaque année un marché de Noël. Elle est aussi la structure support qui permet d'animer l'Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORCA).

Ce marché, très apprécié par les visiteurs et très demandé par les exposants, se prépare activement. L'objectif principal est de promouvoir le commerce et l'artisanat local, en mettant en valeur les produits du terroir.

En 2015, pour la 14ème édition, le marché de Noël aura lieu le dimanche 6 décembre à Beaumont-de-Lomagne.

### **Coût de l'opération**

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à **1 907 €** décomposés comme suit :

- Fournitures décoration	160 €
- Affiches et tracts	199 €
- Animation commerciale	1 508 €
- Divers	40 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>1 907 €</b>

## Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Emplacements (location)	1 133 €
- Autofinancement	174 €
- <b>Subvention du Conseil Départemental sollicitée</b>	<b>600 €</b>
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>1 907 €</b>

L'Association Intercommunale "Vis ta Lomagne" sollicite une aide départementale d'un montant de **600 €** pour l'organisation du 14ème "marché de Noël" qui aura lieu le 6 décembre 2015.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association Intercommunale "Vis ta Lomagne" une aide départementale d'un montant de **600 €**.

### 3 – Association "L'Union Sucrée de Moissac" : organisation du salon du chocolat de 2013 - TOU00816

L'Association l'Union Sucrée a organisé son 10ème salon du chocolat qui a eu lieu du 4 au 6 octobre 2013 à Moissac.

Ce salon connaît, chaque année, un succès sans précédent et a reçu, en 2013, plus de 6 000 visiteurs. Lancé il y a 10 ans par l'association, ce rendez-vous prend de plus en plus de poids dans le calendrier des manifestations moissagaises.

Des ateliers culinaires gratuits ont été organisés. De nombreuses ménagères du département ont participé à cet atelier et ont pu remporter leur réalisation.

Par ailleurs, les jeunes du C.F.A de Montauban ont travaillé devant le public, aux côtés de restaurateurs reconnus du département. Ainsi, ils ont pu promouvoir les métiers de bouches.

### Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'est élevée à **16 463 €** décomposés comme suit :

- affichage – imprimerie	2 284,06 €
- location Hall de Paris	850,00 €

- affichage – imprimerie	2 284,06 €
- Fontaine + chocolats	915,00 €
- Animations/inauguration	6 298,79 €
- pub radio/presse	6 115,15 €
	-----
	<b>16 463,00 €</b>

### **Plan de financement**

Le plan de financement est le suivant :

- location stands	4 765 €
- entrées	6 995 €
- <i>Mairie (2 500 accordés non versés)</i>	
- Chambre des Métiers	500 €
- Banque populaire	970 €
- CFA	500 €
- Socama	500 €
- Sponsor	150 €
- <b>Subvention du Conseil Départemental sollicitée</b>	<b>2 083 €</b>
	-----
	<b>16 463 €</b>

L'Union Sucrée sollicite une aide départementale d'un montant de **2 083 €** pour l'organisation du salon du chocolat à Moissac qui a eu lieu du 4 au 6 octobre 2013.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association "L'Union Sucrée de Moissac" une aide départementale d'un montant de **2 083 €**.

### **4 – Association "Site Remarquable du Goût de Moissac" : réalisation d'un carnet de découverte pour la promotion du chasselas - TOU00902**

Pour la sixième année consécutive, l'association "Site Remarquable du Goût de Moissac" porte un projet de valorisation du Chasselas de Moissac AOC et de son territoire, "le Carnet de découverte" à travers ses acteurs :

. des chassellatiers qui ouvrent leur ferme aux touristes, font partager leur savoir-faire...,  
. des restaurateurs,  
. des hébergeurs,  
. des artisans, points de vente...  
. des partenaires institutionnels du tourisme : l'ADT et les Offices de Tourisme

Cette offre de découverte permet aux visiteurs de choisir des haltes à partir d'un ensemble de suggestions (visites à la ferme, restauration, sentiers pédestres, patrimoine, formules week-end...) et ainsi séjourner plus durablement sur la région.

La forte implication des prestataires, les actions de communication autour du carnet, la mutualisation des moyens avec nos partenaires, notamment le syndicat du chasselas, l'Agence de Développement Touristique et les offices de tourisme, continuent à porter leurs fruits.

Pour aller plus loin dans l'information donnée aux visiteurs et aux touristes, donner une image dynamique et moderne de la région, une application mobile sur Android est disponible depuis août 2012. Cet outil ludique et pratique d'informations sur le réseau et de géo-localisation est téléchargeable via l'ensemble des supports de communication dédiés au Chasselas de Moissac AOC (poches à fruits, dépliants, fiches recettes...).

L'opération Chasselas et Compagnie, événement convivial et pédagogique, destiné à accueillir le public chez les Chassellatiers, a été reconduit en 2014 avec succès, avec près d'une centaine de personnes dans chaque exploitation.

### **Coût de l'opération**

Le coût total de l'opération, frais de fonctionnement inclus s'élève à 15 470 €. Le coût direct relatif aux actions de communication s'élève à **11 640 €** :

- édition des carnets	2 940 €
- mise en avant application	2 000 €
- événementiel	3 500 €
- frais animations	3 200 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>11 640 €</b>

## **Plan de financement**

Le plan de financement des actions de communication s'établit ainsi qu'il suit :

### **Promotion**

Autofinancement	2 295 €
- Commune de Moissac	5 000 €
- Communes (hors Communauté de Communes)	850 €
- Communauté de Communes (Lauzerte et Lafrançaise)	1 200 €
- <b>Subvention du Conseil Départemental sollicitée</b>	<b>2 295 €</b>
	-----
	<b>11 640 €</b>

L'Association "Site Remarquable du Goût" sollicite une aide départementale d'un montant de **2 295 €**, correspondant à 30 % d'un montant subventionnable plafonné à 7 650 €, pour la réalisation d'actions de promotion relatives au Chasselas de Moissac AOC et notamment le "Carnet de Découverte".

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association "Site Remarquable du Goût" une aide départementale d'un montant de **2 295 €**.

## **5 – Association "De Fermes en Fête" : organisation de la Fête du Goût et des Saveurs et de la Fête des Vendanges 2015 - TOU00905**

L'Association "De Fermes en Fêtes", composée de 50 adhérents, a pour vocation d'organiser, au sein d'exploitations du Tarn-et-Garonne, des manifestations valorisant les produits du terroir, les savoir-faire locaux et le tourisme.

Deux manifestations sont prévues en 2015 :

- La Fête du Goût et des Saveurs, à la Tome du Ramier, le 26 juillet 2015 : une manifestation qui met en scène toutes les productions du Tarn-et-Garonne et des départements limitrophes. Cette journée festive, dédiée à un large public familial local et touristique, est ponctuée d'animations pour les enfants, de dégustations et de démonstrations de travaux à la ferme. Son caractère ludique et pédagogique place cet événement parmi les grands rendez-vous de l'été en Tarn-et-Garonne.

- La Fête des Vendanges à Albias, organisée les 5 et 6 septembre, met en scène le moment des vendanges et rassemble des producteurs autour d'un marché gourmand.

Les deux manifestations proposent un partenariat aux organismes de tourisme. L'Agence de Développement Touristique, l'Office de Tourisme de Montauban et le Pays Midi-Quercy participent régulièrement à ces journées, afin de proposer l'offre touristique départementale aux habitants et aux touristes.

### **Coût de l'opération**

Le coût total de l'opération s'élève à **43 600 €** répartis comme suit :

- frais d'organisation	18 300 €
- communication	12 900 €
- frais animations	9 200 €
- location	3 200 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>43 600 €</b>

### **Plan de financement**

Le plan de financement des actions de communication s'établit ainsi qu'il suit :

#### **Promotion**

Autofinancement	32 100 €
- Commune de Montauban	5 000 €
- Subvention sollicitée Conseil Régional	1 500 €
- <b>Subvention du Conseil Départemental sollicitée</b>	<b>5 000 €</b>
	-----
	<b>43 600 €</b>

L'Association "De Fermes en Fêtes" sollicite une aide départementale d'un montant de **5 000 €**, pour l'organisation des 2 Fêtes de 2015.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association "De fermes en Fête" une aide départementale d'un montant de **5 000 €**.

### **6 – Association "Les Restaurateurs de Tarn-et-Garonne" : organisation de la Grande Fête Populaire de la Gastronomie à Castelsarrasin - TOU00906**

L'Association "Les restaurateurs de Tarn-et-Garonne", composée de 15 adhérents, a pour vocation de fédérer des chefs du département, bénéficiant d'un label de qualité, afin de valoriser la gastronomie tarn-et-garonnaise.

A l'occasion de la Fête Nationale de la Gastronomie, organisée en France du 25 au 27 septembre 2015, l'Association des Restaurateurs souhaite organiser un événement visant à valoriser les productions et les savoir-faire locaux en matière de gastronomie et métiers de la restauration.

Cette "Grande Fête Populaire" sera organisée en partenariat avec des filières départementales, tels que le Syndicat du Chasselas, la Fédération des Vins de Tarn-et-Garonne, avec le concours de producteurs qui fourniront les produits du terroir mis en scène par les chefs. Le Lycée Jean de Prades à Castelsarrasin est également associé à l'organisation de la manifestation qui se déroulera dans la salle des fêtes de Castelsarrasin le vendredi 25 septembre.

Le concept est celui d'une "**soirée dégustation**" organisée autour de 6 pôles, associant vignerons, cuisiniers et producteurs qui proposeront des plats salés et sucrés mettant en valeur les saveurs du Tarn-et-Garonne. L'objectif est d'attirer 500 visiteurs pour ce premier événement, destiné à sensibiliser un public local et des clientèles touristiques, à notre richesse gastronomique.

Cette opération s'inscrit pleinement dans les orientations de cette 5ème édition nationale, placée sous le thème de "la créativité et l'audace". Il est à noter que lors de l'édition de la Fête de la Gastronomie 2013, les restaurateurs étaient partenaires de l'opération organisée par le Conseil Départemental à l'Abbaye de Belleperche, et il convient de souligner leur implication directe sur cette édition 2015, mise en place à leur initiative.

La Fête de la Gastronomie bénéficie d'une communication nationale, placée sous l'égide du Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie Sociale et Solidaire.

L'appui du service communication du Conseil Départemental, et de l'Agence de Développement Touristique est sollicité pour la promotion de l'événement.

### **Coût de l'opération**

Le coût total de l'opération s'élève à **16 000 €** répartis comme suit :

- location de la salle	1 000 €
- communication	8 000 €
- frais animations	4 000 €
- divers achats	3 000 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>16 000 €</b>

## **Plan de financement**

Le plan de financement des actions s'établit ainsi qu'il suit :

### Promotion

- Autofinancement	6 700 €
- Commune de Castelsarrasin	1 000 €
- Crédit Agricole	3 500 €
- <b>Subvention du Conseil Départemental sollicitée</b>	<b>4 800 €</b>
	-----
	<b>16 000 €</b>

L'Association "Les Restaurateurs de Tarn-et-Garonne" sollicite une aide départementale d'un montant de **4 800 €**, pour l'organisation de la Fête de la Gastronomie le 25 septembre 2015 à Castelsarrasin.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association "Les Restaurateurs de Tarn-et-Garonne" une aide départementale d'un montant de **4 800 €**.

---

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91** (PROM).

Autorisation d'Engagement 2015	50 000 €
Engagement aux précédentes Commissions	15 089 €
Engagement à la présente Commission	<b>17 878 €</b>
Disponible sur l'exercice 2015	17 033 €

## **Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne**

### **1 – Participation aux marchés flottants du 18 au 20 septembre 2015 - TOU00917**

Cette manifestation, initiée par l'Institution Pôle Sud-Ouest depuis 15 ans, se déroulera à Paris, sur les quais de Seine du 18 au 20 septembre prochain, associant les producteurs et les 3 organismes de promotion touristique du Gers, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

Depuis 2012, l'organisation de cette manifestation a été confiée par les Conseils Départementaux aux Comités de Tourisme, donc à l'ADT pour le Tarn-et-Garonne. Une convention est signée entre les 3 organismes qui assurent le suivi logistique, la consultation et la gestion des inscriptions des producteurs.

Le budget global de la manifestation, après consultation, s'élève à **282 000 € TTC**.

La participation financière de chaque département est fixée à 1/3 du coût total, pour une contribution maximale de 75 000 € chacun, auxquelles s'ajoutent les participations financières des producteurs.

Le coordinateur du groupement de commandes est en 2015, le Comité Départemental du Tourisme du Lot-et-Garonne, qui à cet effet, a lancé un appel d'offres devant permettre de choisir les entreprises chargées des lots "logistique et communication". Les autres prestations (affichage métro, location des quais, sécurité fluviale, distribution des fruits, animations musicales, parkings, assurance) complètent ce budget global.

L'Agence de Développement Touristique sollicite donc une aide départementale de **75 000 €**, autorisation d'engagement votée au BP 2015, correspondant aux frais à engager pour le compte du Conseil Départemental, relatifs à cette manifestation.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne une aide départementale d'un montant de **75 000 €** pour sa participation aux marchés flottants 2015.

## **2 – Campagne de communication 2015 sur le marché britannique - TOU00918**

Depuis 2013, une campagne de communication est lancée chaque printemps sur le marché Britannique, afin de stimuler la fréquentation de cette clientèle, qui représente plus de 15 000 nuitées en Tarn-et-Garonne.

Du 16 mars au 30 juin 2015, l'ADT a participé à la campagne "What's your Tour de France" coordonnée par le Comité Régional du Tourisme de Midi-Pyrénées et Atout France.

### **Affichage dans le métro de Londres**

La gastronomie, le vélo, les vacances en famille, le patrimoine et les villages de charme : ce sont ces thématiques qui portent l'image du Tarn-et-Garonne dans le métro de Londres, du 16 mars au 30 juin. Présence unique du Tarn-et-Garonne dans 5 stations de métro en grand format, et sur les 17 bannières de la région Midi-Pyrénées.

## Campagne Internet

Le site Internet de campagne mis en place par Atout France, comprend 1 page par partenaire.

Sur la page Tarn-et-Garonne : une présentation de la destination, le film touristique du département, un lien vers le site internet de l'ADT en anglais ainsi que des suggestions de circuits thématiques (escapade en ville, sport et loisirs et nature).

## Des suppléments dans la presse magazine et Internet

### *Insertions dans The Observer Magazine*

En partenariat avec Atout France, une page a été réalisée pour les éditions de l'Observer Magazine du 22 mars tiré à 221 000 exemplaires (thème : le cyclotourisme).

### *Insertions dans le site Internet du Guardian*

Dans la rubrique Voyages du site internet du Guardian, a été intégré un micro-site, ainsi que des bannières publicitaires valorisant du 20 mars au 2 avril 2015 : **le cyclotourisme** (voie verte du Canal des 2 Mers...). Chaque microsite comportait une galerie d'une douzaine de visuels. L'objectif était d'obtenir entre 5 000 et 10 000 visites pour les 2 microsites.

L'Agence de Développement Touristique sollicite donc une aide départementale de **10 000 €**, autorisation d'engagement votée au BP 2015, correspondant aux frais à engager pour le financement de cette campagne de communication.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne une aide départementale d'un montant de **10 000 €** pour la campagne de communication 2015 sur la marché britannique.

## **3 – Campagne de communication 2015 de la Vélo Voie Verte du Canal des Deux Mers - TOU00920**

L'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne a mené depuis 2010, date de lancement de la Vélo Voie Verte du Canal des 2 Mers, des opérations de communication sur cette thématique auprès des clientèles de proximité, afin de développer les flux de cyclotouristes en provenance des grandes agglomérations de proximité, et sur les marchés européens, conformément aux engagements du contrat de destination signé en 2014.

En 2015, une campagne de communication comportant plusieurs volets d'actions a été réalisée sur les villes de Toulouse et de Bordeaux, ainsi que sur 2 marchés étrangers : la Belgique et l'Espagne.

### Pour le marché toulousain

- insertion dans le guide du Petit Futé "Midi-Pyrénées" paru en mai,
- insertion dans le magazine Marie-Claire – Edition Toulouse – paru en avril,
- insertion dans le Gault et Millau Midi-Pyrénées- paru en avril,
- campagne vidéo dans les centres commerciaux de Toulouse Blagnac et Labège du 13 au 19 mai 2015 (45 000 spots diffusés sur 1 semaine).

### Pour le marché bordelais

A Bordeaux, une campagne d’affichage sur le réseau des abribus urbains a été programmée en même temps que la présence de l’ADT à la Fête du Fleuve :

- affichage centre ville, 70 faces du 13 au 25 mai 2015.

### Pour le marché espagnol

Campagne avec le CRT dans un magazine de tourisme "Viajar" paru au moment du salon de Barcelone en avril 2015.

### Pour le marché belge

Une insertion dans Paris-Match Belgique a été réalisée dans le cadre d’une campagne régionale Midi-Pyrénées, parue en avril.

Pour l’ensemble de la campagne des honoraires de création et de suivi, ainsi que de mise au format de visuels existants ont été requis. Enfin, une insertion dans l’édition de la carte et du site internet "Canal et voie Verte" a été réalisée, incluant une valorisation de la nouvelle marque de l’itinéraire du Canal des 2 Mers à Vélo.

Le coût total de cette opération s’est élevé à **30 105 €** pour un budget prévisionnel estimé à 30 000 €.

A cette date, les relevés des compteurs installés par le Conseil Départemental sur la Vélo Voie Verte indiquent une progression, cette année encore, des cyclotouristes.

L’Agence de Développement Touristique sollicite une aide départementale d’un montant de **30 000 €** pour cette campagne de communication relative à la Vélo Voie Verte, autorisation d’engagement votée au Budget Primitif 2015.

Après examen du dossier, le comité propose d’accorder à l’Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne une aide départementale d’un montant de **30 000 €** pour la campagne de communication 2015 de la Vélo Voie Verte du Canal des Deux Mers.

### **3 – Comité d'Itinéraire 2015 du Canal des Deux Mers à Vélo - TOU00919**

Depuis 2013, l'Agence de Développement Touristique a mené une réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés par l'axe cyclotourisme longeant le Canal des Deux Mers, afin de structurer l'organisation d'un Comité d'Itinéraire.

Lors du vote du Budget Primitif 2014, le Conseil Général a délibéré favorablement pour le projet de **création d'un Comité d'Itinéraire** pour la valorisation de la voie verte du Canal, et a confié à l'ADT le soin de l'animer.

Il a été proposé et adopté, lors du précédent Comité de Pilotage, que le département de **Tarn-et-Garonne, à l'initiative de sa création, reste chef de file de ce projet.**

**6 Conseils Départementaux et 3 Conseils Régionaux** ont été sollicités pour un co-financement du plan d'actions sur 3 ans, à hauteur de **10 000 euros/an.**,

En 2015, les partenaires engagés dans la démarche sont :

- du Conseil Départemental de Lot et Garonne,
- du Conseil Départemental de l'Aude,
- du Conseil Départemental de la Gironde,
- du Conseil Départemental et du CDT de l'Hérault,
- du Conseil Régional d'Aquitaine,
- Charente-Maritime Tourisme,
- l'Association des Communes Riveraines du Canal.

Le Conseil Départemental de Haute Garonne a repris l'examen du dossier d'adhésion, et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées doit le présenter à sa prochaine Commission Permanente.

Les 8 partenaires financeurs ont signé une convention pour 3 années de programme, 2014-2016, à hauteur de 10 000 € par an, pour mener en commun des actions de qualification de l'offre, de promotion et de communication.

En 2015, des supports de communication ont été créés :

- un site internet,
- un reportage photos et vidéo,
- un dossier de presse.

Le lancement officiel de l'itinéraire du Canal des 2 Mers à Vélo s'est tenu le 6 juin 2015, à l'occasion de la Fête Nationale du Vélo.

L'Agence de Développement Touristique sollicite une aide départementale d'un montant de **10 000 €**, autorisation d'engagement votée au Budget Primitif 2015, pour le financement des actions engagées par le Comité d'Itinéraire au titre de 2015.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne une aide départementale d'un montant de **10 000 €** au titre de 2015 pour le Comité d'Itinéraire du Canal des Deux Mers à Vélo.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental, à l'article **657412**, sous-fonction **91** (ADTG).

Autorisation d'Engagement 2015	125 000 €
Engagement aux précédentes Commissions	0 €
Engagement à la présente Commission	<b>125 000 €</b>
Disponible sur l'exercice 2015	0 €

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité du fonds départemental du 11 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
  - 3 100 € à la Fédération départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne pour l'organisation des vitrines de Noël 2015 ;
  - 600 € à l'Association intercommunale "Vis ta Lomagne" pour l'organisation du 14ème marché de Noël le 6 décembre 2015 ;
  - 2 083 € à l'Association "l'Union Sucrée de Moissac" pour l'organisation du salon du chocolat à Moissac qui a eu lieu du 4 au 6 octobre 2013 ;

- 2 295 € à l'Association "Site Remarquable du Goût" correspondant à 30 % d'un montant subventionnable plafonné à 7 650 € pour la réalisation d'actions de promotion relatives au Chasselas de Moissac AOC et notamment le "Carnet de Découverte" ;
- 5 000 € à l'Association "de fermes en Fêtes" pour l'organisation des 2 fêtes de 2015 ;
- 4 800 € à l'Association "Les Restaurateurs de Tarn-et-Garonne" pour l'organisation de la Fête de la Gastronomie le 25 septembre 2015 à Castelsarrasin ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 (PROM) du budget départemental ;
- Accorde les subventions départementales suivantes :

***Agence de Développement Touristique :***

- 75 000 € pour sa participation aux marchés flottants 2015 ;
- 10 000 € pour la campagne de communication 2015 sur le marché britannique ;
- 30 000 € pour la campagne de communication 2015 de la Vélo Voie Verte et du Canal des Deux Mers ;
- 10 000 € pour le Comité d'Itinéraire du Canal des Deux Mers à Vélo ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 (ADTG) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC